



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure. La dérogation a trait à la largeur d'un accès desservant une aire de chargement, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Cette demande vise une dérogation mineure à l'article 551 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement l'implantation d'un nouveau bâtiment, au 8350, rue Jeanne-Mance.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 2 septembre 2014 à 19 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Le 9 août 2014

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate

Publication :
Nouvelles Parc-extension, édition du 9 août 2014